



Dossier d'inscription scolaire et périscolaire 2021/2022

Ecole de Saint-Philbert des Champs

A retourner complété avant le **3 mai 2021**
A l'école ou à la Communauté de Communes Terre d'Auge

NOM et Prénom de l'enfant :

Date de naissance :/...../.....

Féminin Masculin

Classe en 2021/2022 :

Communauté de Communes Terre d'Auge

9 Rue de l'Hippodrome – ZI La Croix Brisée - CS 20070 - 14130 Pont-l'Evêque
Secrétariat enfance-éducation : 02.31.65.65.86 / secretariat.education@terredauge.fr
Informations complémentaires consultables sur notre site Internet : www.terredauge.fr

Ecole de Saint-Philbert des Champs

Directrice : Christelle LEFEBVRE / 02.31.65.43.67 / ecole.st.philbert@wanadoo.fr

REPRESENTANT LEGAL 1**Destinataire des factures de restauration et accueil périscolaire**

Nom d'usage : Prénom :

Qualité (père, mère, assistant(e) familial(e)...):

Situation familiale : Marié Séparé Divorcé Pacsé Union libre Célibataire VeufDate de naissance : Autorité parentale : oui non

Adresse :

..... Code postal : Ville :

Téléphone domicile : Téléphone professionnel :

Mobile : Email :

Profession :

Catégorie socioprofessionnelle : Agriculteur Artisan, commerçant, chef d'entreprise
 Cadre, profession intellectuelle supérieure Profession intermédiaire
 Employé Ouvrier Personne à la recherche d'un emploi Retraité

Nombre d'enfants à charge : N° allocataire CAF :

 Pièce à joindre :

Les tarifs des garderies sont appliqués selon des tranches liées au quotient CAF/MSA.

L'attestation du quotient CAF/MSA doit être joint à ce dossier sans quoi les tarifs de la tranche supérieure vous seront automatiquement appliqués.**REPRESENTANT LEGAL 2**

Nom d'usage : Prénom :

Qualité (père, mère, assistant(e) familial(e)...):

Situation familiale : Marié Séparé Divorcé Pacsé Union libre Célibataire VeufDate de naissance : Autorité parentale : oui non

Adresse (si différente):

..... Code postal : Ville :

Téléphone domicile : Téléphone professionnel :

Mobile : Email :

Profession :

Catégorie socioprofessionnelle : Agriculteur Artisan, commerçant, chef d'entreprise
 Cadre, profession intellectuelle supérieure Profession intermédiaire
 Employé Ouvrier Personne à la recherche d'un emploi Retraité

Nombre d'enfants à charge : N° allocataire CAF :

REGLEMENT DES FACTURES DE RESTAURATION ET ACCUEIL PERICOLAIRE Prélèvement automatique (**Joindre un RIB pour une première demande**)*Si vous avez déjà opté pour le prélèvement en 2020/2021, le contrat est tacitement reconduit.* Espèces ou chèque**AUTRES ENFANTS SCOLARISES DE LA FAMILLE**

Nom	Prénom	Date de naissance	Classe 2021/2022	Etablissement

**PERSONNES (AUTRES QUE LES PARENTS) AUTORISEES A RECUPERER L'ENFANT
A LA SORTIE DE L'ECOLE ET/OU DES TEMPS PERISCOLAIRES
ET A APPELER EN CAS D'URGENCE**

Votre enfant est en maternelle : Il doit obligatoirement être pris en charge à la sortie de l'école.

Votre enfant est en élémentaire : Il est conseillé de venir chercher les enfants de CP à la sortie de l'école.
Pour que votre enfant puisse quitter seul l'école, la fiche d'autorisation parentale devra obligatoirement être complétée et joint à ce dossier.

En cas d'urgence, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.
Merci de nous indiquer au minimum un numéro de téléphone.

Nom : Prénom :

Téléphone domicile : Mobile :

Qualité (assistant(e) maternel(le), voisin(e)...):

Nom : Prénom :

Téléphone domicile : Mobile :

Qualité (assistant(e) maternel(le), voisin(e)...):

Nom : Prénom :

Téléphone domicile : Mobile :

Qualité (assistant(e) maternel(le), voisin(e)...):

Nom : Prénom :

Téléphone domicile : Mobile :

Qualité (assistant(e) maternel(le), voisin(e)...):

FICHE SANITAIRE

Médecin traitant : Téléphone :

Observations utiles que vous souhaitez porter à la connaissance de l'établissement, allergies, traitement en cours, précautions particulières, PAI (pour toute allergie ou PAI, merci de fournir obligatoirement une copie du certificat médical et une photo de l'enfant) :

ASSURANCE

Compagnie d'assurance :

N° du contrat :

Responsabilité civile : oui non

Individuelle accident : oui non

AUTORISATION DE PRISE DE VUE

En application du droit au respect à la vie privée inscrit à l'article 9 du code civil :

j'autorise **je n'autorise pas**

La Communauté de communes Terre d'Auge à photographier ou filmer mon enfant et à utiliser son image, à fixer, reproduire et communiquer publiquement les photographies ou vidéos prises dans le cadre de ses activités et d'événements ou manifestations qui y sont liés, et ce pour l'ensemble de l'année scolaire 2021-2022.

Les photographies ou vidéos pourront être exploitées et utilisées exclusivement par la Communauté de communes Terre d'Auge sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : plaquettes, dépliants, magazine intercommunal, affiches, site internet, rapport d'activités, reportages, vidéo, etc.

La Communauté de communes Terre d'Auge s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support ou pour toute exploitation préjudiciable.

En cas de refus, je suis informé que mon enfant ne sera pas photographié ou filmé ou, à défaut flouté pour que l'on ne puisse pas le reconnaître. En cas d'impossibilité d'appliquer les mesures précédentes, je suis informé que mon enfant pourrait ne pas participer à une activité.

Je reconnais être entièrement investi de mes droits et ne pourrais prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

TRANSPORT SCOLAIRE

Mon enfant empruntera le service de transport scolaire : Oui Non

Inscription sur transport-scolaire.normandie.fr

GARDERIES

△ Nous vous rappelons qu'il est impératif de respecter les horaires de début et de fin de prise en charge des enfants dans le cadre de l'accueil périscolaire. Il est formellement interdit de laisser un enfant dans l'enceinte de l'école (cour y compris) en dehors des horaires d'ouverture.

Mon enfant ne fréquentera pas la garderie.

Inscription occasionnelle, les jours de présence devront être précisés la semaine précédente.

J'inscris mon enfant à la garderie les jours indiqués ci-dessous, tout au long de l'année scolaire, à compter du

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN				
SOIR (goûter fourni)				

RESTAURATION SCOLAIRE

△ L'inscription détermine la facturation des repas. Toute absence devra être signalée le jeudi de la semaine précédente. Dans le cas contraire, le repas sera facturé.

Mon enfant ne fréquentera pas le restaurant scolaire.

Inscription occasionnelle, les jours de présence devront être précisés le jeudi pour la semaine suivante.

J'inscris mon enfant au restaurant scolaire, les jours indiqués ci-dessous, tout au long de l'année scolaire à compter du

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

Tarifs des services périscolaires consultables sur le site Internet www.terredauge.fr

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), (nom, prénom) :

atteste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements fournis et je m'engage à prévenir le service enfance-éducation et l'école de tout changement éventuel (adresse, problème de santé, situation familiale...)

atteste avoir pris connaissance des règlements intérieurs de l'école, de la garderie, du restaurant scolaire (documents consultables sur le site Internet www.terredauge.fr et dans les écoles ou disponibles sur simple demande auprès de la Communauté de communes)

Fait à :

Signatures obligatoires des représentants légaux

Le :

Représentant légal 1 :

Représentant légal 2 :